

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BONAVENTURE  
VILLE DE PASPÉBIAC**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT 2014-399 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le conseil de la ville de Paspébiac a adopté, à sa séance du 10 novembre 2014, le règlement numéro 2013-399 concernant la rémunération des élus;

**Que** ce règlement est en vigueur en date de son adoption, soit le 10 novembre 2014;

**Que** ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Paspébiac.

Donné à Paspébiac, ce 23 jour du mois de décembre 2014.

Paul Langlois  
Directeur général et greffier